



l'essentiel du CE Normandie-Centre

Information sur le maillage des Boutiques Normandie Centre et Perspective

La CFE/CGC souhaite souligner la qualité du document présenté. En effet, à plusieurs reprises nous avons formulé notre volonté d'avoir des documents de travail permettant une analyse des données économiques / Résultats / Flux.

La Direction semble relativement satisfaite de la stratégie mis en place sur notre territoire. Nous souhaitons néanmoins minimiser cette euphorie au travers plusieurs points qui restent aujourd'hui en souffrance :

Le premier sur les items qualitatifs et le second sur le plan RH.

Nous notons que nous avons encore trop de salariés en souffrance dans nos boutiques notamment pour manque d'effectifs ou trop d'entraide.

Nous vous l'avons déjà signifié et continuerons à le faire autant que de nécessaire.

Marche des Affaires : Focus sur le marché entreprise

L'entreprise se félicite des résultats affichés sur le marché Entreprise. Pour la CFE-CGC, nous ne partageons pas cette analyse incomplète. Les différents projets majeurs (ARC, Delivery, Come entre autres) font remonter des difficultés et dysfonctionnements :

Ces difficultés impactent tous les services de l'AENC :

- Les RAC sont en difficulté face aux clients et aux contraintes imposées
- Les vendeurs sont mis en difficulté par des délais de production qui les mettent en difficulté face à la concurrence ;
- Le décalage entre le discours tenu par l'entreprise sur une expérience incomparable pour nos clients et la réalité qui est tout autre
- Les clients manifestent leur mécontentement à travers le CLI qui n'a jamais été aussi faible :
- Cela va entraîner une perte de PVV et PVM sur nombre de salariés de l'AENC qui n'ont aucune responsabilité sur la situation qu'ils subissent quotidiennement.

Une reprise en main sérieuse du projet est nécessaire pour que l'aventure humaine vécue par les salariés Delivery soit à la hauteur de l'expérience incomparable que nous voulons pour nos clients.

Bilan sur l'action Logement 2016

Le rapport d'activité Logement 2016 confirme une tendance baissière observée depuis plusieurs années. En effet, ce bilan montre un nombre moindre de services rendus aux salariés, en particulier, pour nos jeunes salariés d'Orange. Pourtant, les services logement sont une priorité, en ce qui concerne la mobilité et l'emploi, pour tous les salariés et en particulier, nos alternants ou nos apprentis.

À cet égard, il serait souhaitable que le délai impératif actuel de six mois pour effectuer une demande Mobili Jeunes soit prolongé au minimum à une année. Ceci permettrait au plus grand nombre de jeunes de bénéficier de ce service et ne pas se voir refuser l'accès.

Nous nous devons de constater un déficit d'information accentué vraisemblablement par une difficile lisibilité du catalogue de services. Une information et une pédagogie sont plus que nécessaires, comme les élus CFE-CGC l'avaient souligné l'an passé. Une plus grande perméabilité entre Orange et Action Logement est aussi nécessaire pour anticiper les besoins en logements liés aux grands projets immobiliers et pouvoir répondre aux besoins des salariés devant déménager pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail.

En cette période charnière de mise en place d'une nouvelle structure à travers Action Logement, nous ne pouvons que souhaiter de meilleurs résultats pour 2017. Pour mémoire, cette réforme structurelle a pour objectif de renforcer le lien emploi/logement en développant l'offre de services et de produits au bénéfice des salariés. Comme pour le rapport d'exercice de 2015, les élus CFE-CGC s'abstiendront, mais de manière positive, considérant qu'une entreprise comme Orange doit pouvoir comme déjà évoqué l'année dernière "faire plus pour loger plus".

Consultations sur les RI des différentes unités de la DO NC

La CFE/CGC avait alerté sur la clause de confidentialité interdisant aux salariés de prendre la parole en public, publier ou répondre à une interview, sans y avoir été autorisé par une personne habilitée.

Cette clause pouvait constituer une entrave à la liberté syndicale, voire à la liberté d'expression des salariés.

La limitation à l'expression "au nom de l'entreprise" de cette interdiction évite cet écueil tout en garantissant le contrôle de la communication de l'entreprise vis-à-vis de l'extérieur.

La CFE/CGC prend acte de cette nouvelle formulation, les autres nouvelles clauses insérées aux règlements intérieurs des établissements d'Orange ne posant pas de problème particulier.

Par ailleurs, nous restons très perplexes sur la méthodologie appliquée dans le cadre de ces différentes consultations. En effet les marges de manœuvres dans les différentes unités ont été, au final, plus que limitées.

Ces différents points nous amènent à nous abstenir.

Vos
représentants
CFE-CGC
Orange
au CE

Élus

- Eric Picot / SCO
- Georges Giraud / UIN
- Florence Le Lepvrier / AD
- Martial Lageon / AGPRO

Représentant syndical

- Eddy Jégou / AE

Commissions

- ASC : Brice Imbert
- Egalité Pro : Laurent Delavigne
- HSCT : Pascal Marsais
- Formation : Eddy Jégou
- Marchés : Eric Picot Président
- Réclamations : Florence Le Lepvrier

Un syndicat pour qui je compte et sur lequel je peux compter.



Retrouvez nous sur www.cfecgc-orange.org

CFE-CGC Orange - 12, rue Saint Amand – 75015 Paris Cedex 15